

COMMUNE DE CHAPAREILLAN  
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	16
Votants	17

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mai 2022

Présents : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Annalisa DEFILIPPI, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Franck SOMMÉ, Lucas BEYSSON, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Anne MORRIS, Bruno BERLIOZ.

Absents et Excusés : Valérie SACLIER, Jean-Pierre VILLESSOUBRE, Stéphane ROCHE (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI) Valérie SEYSSEL, Malika MANCEAU, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
30 - 02/06/2022

Madame Valérie IMBAULT-HUART, 1<sup>ère</sup> adjointe, rappelle aux membres de l'assemblée que le conseil municipal peut allouer des subventions aux associations en ayant fait la demande, pour la réalisation d'un projet associatif présentant un caractère d'intérêt public local.

Après avoir entendu le rapport de madame IMBAULT-HUART, et sur sa proposition,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer les subventions suivantes aux associations pour un montant total de 19 465 € :

ASSOCIATIONS	Vote 2022 (en €)
AMC	2140
Tennis Club	3500
Country club du Granier	490
Karaté club	420
Ski juniors	2750
Chapoba	250
Gym du Mont Granier	860
Chapo 2 roues Moto club	200
CHAPA PETANQUE	200
Echiquier du Grésivaudan	290
Chapafoot	200
ANARCR (Anciens Combattants)	200
ANAMG (Anciens du maquis)	100
FNACA	580
Amicale Laïque	4660
APE	200
APEL	250
Football club Laissaud	825
Don du sang	650
Radio Grésivaudan	200
Petits rats de Pontcharra	200
Harmonie des enfants de Bayard	300
<b>TOTAL</b>	<b>19 465</b>

AUTORISE madame le maire à procéder au versement des subventions allouées aux différentes associations.

Le conseil municipal adopte à 13 voix pour et 4 abstentions (Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Anne MORRIS, Bruno BERLIOZ)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI

Maire



Affiché le : **09 JUIN 2022**